



Garde d'enfants

Par seb42

Bonjour

Ma fille en instance de divorce qui est revenu habiter chez nous, voulais avoir la garde de ces enfants chez leur parent maternelle, mais le père auprès du Jaf, a précisé que mes petites filles ne pouvais pas être gardées car j'étais profondément raciste, a-t-il le droit de me qualifier de profondément raciste ? Dénigré une personne sans preuves ? Ça peut porter préjudice à ma fille
Merci pour vos réponses

Par kang74

Bonjour

Quelle est la distance entre les repères des enfants et chez vous ?
C'est surtout cela la question ...

Si vos dires ou vos actes instaurent un climat contraire à l'intérêt des enfants, oui, cela peut jouer .
De même que le dénigrement public de l'autre parent.

Vous en dites assez peu sur le contexte .

M'enfin je suppose votre fille adulte : elle peut très bien chercher un logement, ne serait-ce que temporaire pour accueillir ses enfants .

Qui dit divorce, dit obligatoirement avocat , donc il mieux est de faire le point avec lui .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous aviez déjà eu des réponses ici :

[url=https://www.forum-juridique.net/famille/jaf-garde-enfants-en-contentieux-t65102.html]https://www.forum-juridique.net/famille/jaf-garde-enfants-en-contentieux-t65102.html[/url]

il serait préférable de rester sur la même discussion